

113^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2022

PV DU C.E du 27 Janvier 2022

Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC

Le 27 Janvier 2022, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) a tenu sa 113^{ème} réunion en session ordinaire, en présentiel et par visioconférence, dans la salle « Le Capitole » de Kin Plaza Arjaan by ROTANA à Kinshasa-Gombe.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

La vérification du quorum indique que ce dernier est atteint. En conséquence, le Comité Exécutif a valablement siégé et délibéré.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions publiques :

1. SEM Christian MWANDO NSIMBA KABULO, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Président du C.E, présent ;
2. SEM Crispin MBADU, Vice-Ministre du Plan, non membre, présent ;
3. Monsieur Michel MULONGO, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre, présent ;
4. Monsieur Marcellin BILOMBA, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre, présent ;
5. Honorable NZEKUYE, Député National, Membre, présent.

Entreprises Extractives :

6. Monsieur Robert MUNGANGA, Délégué des entreprises minières publiques, Membre, présent ;
7. Madame Yvonne MBALA, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, présente ;
8. Monsieur KASSONGO Bin Nassor, Délégué de la Chambre des Mines, Membre, présent.
9. Monsieur SIMON TUMA-WAKU, Délégué des Entreprises Minières, Membre, en ligne.

Société Civile :

10. Monsieur Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société Civile, Membre, (*présent par visioconférence*)
11. Madame Nicole BILA, Déléguée de la Société Civile, Membre, présente ;
12. Monsieur Albert KABUYA, Délégué de la Société Civile, Membre, (*présent par visioconférence*) ;
13. Monsieur Jimmy MUNGURIEK, Délégué de la Société Civile, Membre, (*présent par visioconférence*) ;

Membres ayant donné mandat :

14. SEM Eve BAZAIBA, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Président du CE, représentée par Monsieur Yves KITUMBA, Directeur de Cabinet ;
15. Honorable Jean de Dieu MOLEKA, Point Focal Sénat, Membre a donné mandat à François NZEKUYE.
16. SEM Nicolas KAZADI, Ministre des Finances, Membre, représenté par Cyrille MBUWA, conseiller.



Sont absents ou empêchés :

1. Antoinette N'SAMBA, Ministre des Mines, 1^{ère} Vice-Présidente du CE, membre ;
2. SEM Didier BUDIMBU, Ministre des Hydrocarbures, Membre,
3. José MINGA'S, Délégué des Entreprises Forestières, Membre.
4. Monsieur Laurent N'KINZI, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières,

Le secrétariat de la réunion est assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

Ont également pris part à cette réunion comme observateurs, un membre de NRG, un membre de la GIZ, les Experts des Ministères sectoriels et les membres du Secrétariat Technique de l'ITIE (ST).

II. DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION.

Après le mot de bienvenue, le Président du Comité Exécutif présente les meilleurs vœux à tous les membres présents. Il annonce qu'il a une autre réunion à laquelle il est appelé à participer et qu'il va éventuellement laisser la place au Vice-Ministre du Plan pour poursuivre la présidence de la réunion.

Ainsi dit, le Président accorde la parole au Coordonnateur National pour présenter l'ordre du jour de la réunion. Après lecture, le Président demande s'il y a un point que les membres voudraient faire inscrire à cet ordre du jour, avant que l'on ne l'adopte.

Aucune proposition n'ayant été enregistrée, l'ordre du jour est adopté et comporte les points ci-après :

- (1) Présentation des PV des réunions des 02 et 16 décembre 2021 ;
- (2) Etat d'avancement du processus de validation et points d'information sur la mise en œuvre ;
- (3) Présentation du Plan de Travail et Budget Annuel 2022 (PTBA 2022) ;
- (4) Elaboration des Rapports ITIE-RDC des Exercices 2020 et 2021 :
Adoption des TDR de cadrage et des TDR des Rapports ITIE des Exercices 2020 et 2021
- (5) Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (du 1^{er} Décembre 2021 au 26 Janvier 2022).

Délibération :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

III. DU DEROULEMENT DE LA REUNION

Premier point à l'ordre du jour : Présentation des PV des réunions des 02 et 16 décembre 2021 pour adoption.

Le Coordonnateur National présente les deux procès-verbaux, respectivement de la réunion ordinaire du 02 et de la réunion extraordinaire du 16 Décembre 2021.

Le Président demande s'il y a une observation relative à ces procès-verbaux avant qu'on ne les adopte.

Un membre, l'Honorable NZEKUYE, fait observer qu'il était présent à la réunion du 16 Décembre 2021 mais le Projet de Procès-verbal de cette réunion ne l'indique pas.

Le Président reprend la parole et demande si moyennant l'ajout du nom de l'Honorable NZEKUYE sur la liste de présence de la réunion du CE du 16 Décembre 2021, les deux Procès-verbaux peuvent être adoptés.

Moyennant cet amendement, les deux procès-verbaux sont adoptés.

Le Coordonnateur National de l'ITIE précise qu'il y a un point qui avait été traité à huis clos lors de la réunion du 16 décembre 2021 et que le PV de ce huis clos sera partagé aux membres du CE.

Délibérations :

Les Procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif du 02 et 16 Décembre 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Deuxième point à l'ordre du jour : Etat d'avancement du processus de validation et points d'information sur la mise en œuvre

Le Président donne la parole au Coordonnateur National pour présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Le Coordonnateur National fait le point sur le processus de validation en cours qui a débuté depuis le 01 Janvier 2022. Il indique que selon le mandat reçu du Comité Exécutif, le Secrétariat Technique a transmis, le 31 Décembre 2021 à l'équipe de validation, tous les formulaires de validation ainsi que toute la documentation d'appui. Il renchérit en indiquant que jusque-là, il n'y a pas d'observations majeures de la part de l'équipe de validation à part quelques précisions mineures que le Secrétariat Technique a fournies. Il informe également les membres, qu'en plus de la documentation sus-rappelée, le Secrétariat Technique a transmis, sous format requis, les Données résumées de l'Exercice 2019.

Le Coordonnateur National précise que le Secrétariat Technique continue d'interagir avec l'équipe de la validation. Il rappelle également que l'équipe de validation va entamer une série de consultations avec les Parties Prenantes pour obtenir de ces dernières leurs points de vue sur la marche de la mise en œuvre en République Démocratique du Congo. A cet effet, le Coordonnateur va soumettre au Président du Comité Exécutif, un projet de lettre à adresser à chaque Collège pour l'informer du début des consultations et inviter leurs membres à y participer activement.

Il indique également que l'équipe de validation a déjà débuté les consultations avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), lesquelles vont se poursuivre respectivement au cours de la deuxième et troisième semaine du mois de février avec les membres du Comité Exécutif ainsi que les entreprises, les administrations et les membres de la société Civile qui ne siègent pas au Comité Exécutif. Le Secrétariat International a signifié que ce processus de consultations prendra entre quatre et six semaines.

Pour plus d'efficacité, l'équipe de validation a souhaité que les consultations soient menées par vidéo-conférence et par groupe des membres d'une même composante. Quant au Secrétariat Technique, il aura la charge d'assurer les facilités logistiques nécessaires.

Le Président demande s'il y a des commentaires des membres à ce sujet.

Débat :

Un membre voudrait comprendre qui a déterminé les modalités de la tenue des consultations par groupe ainsi que l'organe qui a établi et transmis la liste des personnes à consulter par l'équipe de validation. Sur ce, il exprime une crainte et recommande au Comité Exécutif d'éviter que ceux qui ne sont pas engagés dans le processus soient consultés pour répondre aux questions sur les matières qu'ils ne maîtrisent pas. Il estime que cela risque d'influencer négativement la cotation de notre Pays.

Le Coordonnateur National de l'ITIE indique que les modalités des consultations par groupe ont été proposées par l'équipe de validation. Se basant sur le Guide et le Nouveau modèle de validation, il précise que les consultations concernent non seulement les membres du Comité Exécutif mais aussi elles sont élargies à toutes les parties prenantes engagées dans le Processus.

Pour ce qui est de l'organe ayant confectionné et transmis la liste, le Coordonnateur National de l'ITIE indique que c'est le Secrétariat Technique qui établit la liste en identifiant les acteurs des différentes parties prenantes engagées dans le processus. Toutefois, il fait observer que l'équipe de validation a la latitude d'élargir cette liste lui transmise par le ST.

S'agissant des membres des OSC à consulter, le Coordonnateur National de l'ITIE indique que la confection de la liste a tenu compte de leur pluralité.

Revenant sur les éventuels cas d'entraves à la participation des OSC dans le processus, il indique que sous les auspices de la SARW, les OSC s'étaient réunies pour échanger afin de documenter tous les cas d'entraves qu'ils ont pu identifier et ensuite les soumettre au CE pour analyse. Ces dernières ont identifié deux ou trois cas, lesquels se sont avérés, après analyse, qu'ils n'avaient aucun lien avec la mise en œuvre du processus ITIE en RDC.

Le Président du CE passe la main au Vice-Ministre du Plan pour poursuivre la présidence de la réunion.

Ce dernier prend la parole et demande aux membres s'il y a d'autres commentaires à ce sujet. Les membres n'ayant soulevé aucun commentaire, il demande au Coordonnateur National de poursuivre sur les points d'avancement de la mise en œuvre.

Le Coordonnateur National indique qu'il y a les activités de dissémination qui sont en cours en six Provinces, relatives aux Rapports thématiques respectivement sur « l'évaluation de la mise en œuvre de la convention de collaboration du 22 avril 2008 relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en RDC (projet SICOMINES) » et celle sur « la Redevance minière ». 

Il poursuit en indiquant que, en marge du processus de validation, il y a également un point de presse qui a été tenu par le Coordonnateur National sur l'évolution de ce processus et des avancées enregistrées par notre pays dans la mise en œuvre.

Les membres du CE ont pris bonne note des informations présentées par le Coordonnateur National.

Troisième point de l'ordre du jour : Présentation du Plan de Travail et Budget Annuel 2022 (PTBA 2022)

Le Coordonnateur National fait une présentation du Plan de Travail et Budget Annuel 2022, structurée de la manière ci-après :

- Justification de l'actualisation du PTBA ;
- Méthodologie suivie ;
- Ressources dégagées ;
- Résultat de la compilation.

En terme de justification, il précise que la mise à jour de ce PTBA 2022 a été faite en exécution de la décision du CE du 02 Décembre 2021 et en vertu de l'Exigence 1.5.f de la Norme ITIE.

Pour ce qui est de la méthodologie suivie, le Coordonnateur National indique que le Secrétariat Technique, après évaluation du PTBA 2021, il a :

- identifié certaines activités inscrites dans le PTBA 2021 non réalisées, les nouvelles activités induites par les recommandations issues des Rapports récemment publiés ainsi que les activités initialement inscrites dans le PTBA 2022 ;
- reporté les activités non réalisées en 2021 et celles dont le financement était disponible suivant les engagements des PTF ;
- intégré les nouvelles sous-activités induites par les recommandations de la mise en œuvre.

Il présente le condensé de ce PTBA qui se résume sur les cinq Axes stratégiques du PTT 2021-2023 ainsi que sa ventilation par composante décrite comme suit :

- Le report des activités de 2021 qui doivent être réalisées en 2022 arrêtées à USD 1.773.508,24 ;
- Les prévisions du PTBA 2022 dans le PTT 2021-2023 arrêtées à USD 3.290.383,60 ;
- Le PTBA actualisé est arrêté à un montant de USD 5.391.806,24 contre 5.063.891,84 représentant le total de deux rubriques précédentes.

Ainsi, il se dégage un gap de USD 327.914,4 à mobiliser pour réaliser toutes les activités du PTBA 2022.

Pour être complet sur la méthodologie suivie, le Coordonnateur National poursuit en disant que, une fois le draft du PTBA apprêté par le ST, il a été transmis aux Pools pour améliorations puis au GTT pour analyse et intégration des améliorations pertinentes reçues des Pools.

A titre illustratif, il y a eu les améliorations de fond retenues qui ont porté sur : le suivi du Décret pour sa signature et publication par le Premier Ministre, l'organisation d'un atelier sur la problématique des avances fiscales faites par les entreprises publiques avec un coût budgétaire de 10 mille dollars américains. Quant aux améliorations de forme retenues, elles ont porté essentiellement sur les formulations mineures, des coquilles, des fautes d'orthographe, l'omission des responsables d'exécution et les échéances.

Il y a également les améliorations qui n'avaient pas été retenues car soit elles avaient une implication financière importante ou qu'elles avaient déjà été prises en compte dans d'autres sous-activités.

Un tableau résumant toutes les améliorations retenues et non retenues a été présenté.

Le Président de céans reprend la parole et demande aux membres s'ils ont des commentaires.

Un membre du Collège société civile intervenant en visio-conférence fait observer que le Pool de Kinshasa avait également apporté des améliorations qui ne sont pas reprises dans la présentation du Coordonnateur.

Le Président de céans demande de les analyser pour prise en compte.

Il demande si, moyennant cet amendement, le PTBA présenté peut être adopté.

Délibération :

Le Comité Exécutif adopte à l'unanimité le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2022, moyennant la prise en compte des améliorations apportées par le Pool de Kinshasa.

Quatrième point de l'ordre du jour : Elaboration des Rapports ITIE-RDC des Exercices 2020 et 2021

Le Coordonnateur National rappelle que, préalablement à l'élaboration d'un Rapport ITIE, le Comité Exécutif doit adopter formellement les Termes de Référence y relatifs. C'est ainsi que les présents TDR sur « le cadrage du Rapport 2020 et 2021 » ainsi que « les Rapports de conciliation » des mêmes Exercices ont été apprêtés par le ST et présentés ce jour au Comité Exécutif pour adoption.

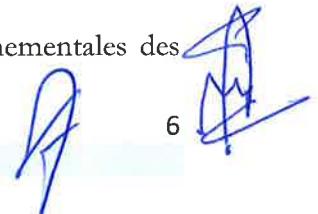
Pour ce qui est du cadrage, comme dans les années précédentes, le Coordonnateur sollicite que ce Rapport soit réalisé par le Comité Exécutif et exécuté par le ST suivant le mandat reçu du Comité.

Quant aux Rapports de conciliation des Exercices 2020 et 2021, dans la perspective de procéder à l'évaluation indépendante des données qu'ils contiennent, ils seront élaborés par un Administrateur Indépendant recruté suivant les règles de passation des marchés. A cet effet, le Coordonnateur rappelle aux membres, qu'habituellement la Commission de passation des marchés est présidée par le Collège des entreprises et dans laquelle les deux autres Collèges y délèguent les membres.

Ainsi, pour la production du Rapport ITIE 2020, il y a d'abord le Rapport de cadrage qui doit être réalisé pour les données du deuxième Semestre 2020 et l'exercice 2021 afin de produire le Rapport ITIE 2020 qui sera publié en Juin 2022. Ensuite le Rapport ITIE 2022 sera produit au deuxième semestre et publié en Décembre 2022. Le Coordonnateur sollicite du Comité Exécutif l'adoption desdits TDR.

Profitant de la parole, le Coordonnateur National informe les membres que le Royaume de Belgique au travers de son Ministère des Affaires Etrangères (via le Secrétariat International de l'ITIE) et Enabel, avait pris l'engagement de prendre en charge certaines activités du Plan de Travail. Il s'agit de :

- Rapports de cadrage et de réconciliation portant sur l'artisanat minier des filières (i) 3T & Or et (ii) Cuivre, Cobalt & Zinc.
- Rapport sur l'évaluation de l'exécution des dépenses sociales et environnementales des entreprises extractives dans le Haut-Uélé, Haut-Katanga et le Lualaba ;



- Formations au bénéfice des organes de contrôle (Cour des comptes, IGF, APLC, CENAREF) et les administrations des régies financières (DGDA, DGI, DGRAD).

Il poursuit en disant que le ST a apprété les TDR y relatifs qu'il a partagés avec les Bailleurs de fonds. Après leur validation par ces derniers, le ST va les soumettre au Comité Exécutif pour examen et adoption. Il propose que le Comité Exécutif les examine à sa prochaine réunion.

Enfin, abordant la question de la divulgation systématique des données, le Coordonnateur National a fait mention aux TDR relatifs au recrutement d'un Consultant chargé de développer un module qui va permettre la connexion du logiciel TSL à Isys-Regies.

Le Président de céans demande s'il y a des commentaires des membres à ce sujet.

Débat:

Un membre du Collège entreprise revient sur la connexion de TSL à Isys-Regies, il propose que le ST examine à fond cette question pour en connaitre tous les contours et avoir un cahier des charges bien défini.

Un autre membre du même Collège s'interroge pourquoi faut-il produire séparément les Rapports ITIE 2020 et 2021. Il estime que pour plus de rationalité, le cadrage peut être produit au premier semestre 2022 tandis que, les Rapports ITIE pour les Exercices 2020 et 2021, peuvent être produits au deuxième semestre 2022, en un seul Rapport en combinant les deux Exercices (2020-2021).

Le Coordonnateur National indique que, certes, les données de l'Exercice 2020 sont disponibles mais celles de l'exercice de 2021 ne peuvent être exploitables qu'après leur certification par les Commissaires aux Comptes des entreprises qui interviendra au mois de juin 2022.

Sur la connexion de TSL à Isys-Regies, un membre des Institutions publiques pense qu'il n'y a aucune contrainte qui peut la freiner, sauf peut-être le manque de volonté. Le souci de la divulgation systématique devait normalement convaincre les membres d'aller vers cette connexion par ce que dans tous les cas, ce sont les données qui sont publiées dans les Rapports ITIE. Et ici, il est juste question d'en faciliter la divulgation systématique à travers cette connexion.

Un membre du Collège des entreprises insiste sur la publication d'un Rapport combinant les deux Exercices (2020-2021) puisqu'il est possible de collecter les données du deuxième semestre 2020 et celles de l'Exercice 2021 au plus tard au premier Semestre 2022. Alors, sur la connexion du TSL à Isys-Regies, il précise que c'est aussi important de bien y réfléchir et ne pas se prononcer dans la précipitation car le Gouvernement est souverain pour décider ou pas de cette question.

Un membre du Collège des institutions publiques indique qu'à l'ère de la Numérisation, il est tout à fait normal d'interconnecter le logiciel TSL à Isys-Régies car en effet, il n'y a rien à cacher et cela doit être de manière systématique. Ce membre pense que le CE ne doit même pas tarder à décider de cette interconnexion car cela est très important pour la transparence de notre pays.

Un membre du Collège entreprises précise qu'en ce qui concerne les entreprises, il n'y a aucun problème pour cette connexion parce que tous leurs paiements à l'Etat peuvent être retracés.

Il insiste que le problème c'est plutôt du côté de l'Administration que les choses doivent être clarifiées.

Le Coordonnateur National indique que la publication des deux Rapports au même moment peut nous pousser jusqu'au deuxième semestre 2022. Il est cependant important de noter qu'avec l'interconnexion, il devient possible de publier le Rapport contenant les données actuelles, ce qui est d'ailleurs en phase avec la Norme 2019.

Il précise en outre, que c'est le Comité Exécutif à travers le Secrétariat Technique qui va faire lui-même la collecte des données et le Rapport final va être réalisé par l'Administrateur Indépendant juste pour un avoir œil indépendant de sorte à se rassurer sur la qualité et l'exhaustivité des données.

Un membre du Collège société civile revient sur la connexion à Isys-Régies et pense que ce serait une avancée significative dans la transparence du secteur extractif en RDC et qui peut aider à réduire le risque de corruption surtout en ce qui concerne les paiements des entreprises privées et publiques ainsi que les recettes perçues par les administrations.

Un membre du Collège entreprise indique que les entreprises payent mais se demande ce que l'on fait de cet argent. Il s'insurge contre les propos tenus tendant qualifier les entreprises de corruptrices. Le membre qui a tenu ces propos s'excuse et les retire.

Le Président de céans recommande au Coordonnateur de prendre en compte les observations soulevées.

Le Coordonnateur National est d'accord pour un Rapport de cadrage des Exercices 2020 et 2021 et un seul Rapport combiné de conciliation qui interviendra alors seulement au deuxième Semestre 2022.

Le Coordonnateur National sollicite que le Comité Exécutif adopte les deux TDR présentés.

Délibérations :

- ***Le Comité Exécutif adopte à l'unanimité les TDR sur le Rapport de cadrage des exercices 2020 et 2021 ainsi que les TDR sur le Rapport ITIE 2020-2021.***

Cinquième point de l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (du 01/12/2021 au 26/01/2022).

Le Président de céans donne la parole au Coordonnateur National pour présenter la situation financière du Comité Exécutif. Le Coordonnateur indique que le solde de trésorerie arrêté au 27 Janvier 2022 est de 420 mille USD. Il précise que le document détaillé de la situation financière a été partagé à tous les membres du Comité Exécutif et il n'y a aucun amendement qui a été enregistré.

Le Président demande aux membres d'adopter la situation financière telle que présentée par le Coordonnateur National.

Délibération:

Le Comité Exécutif adopte à l'unanimité la situation financière présentée.

Le Coordonnateur National sollicite des membres du Comité Exécutif de fixer la date de la prochaine réunion.

Après échange, les membres conviennent de la fixer au **24 Février 2022**.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Président de céans lève la séance qui avait commencée à 15h14 et pris fin à 16h30.

Fait à Kinshasa, le 27 Janvier 2022

Rapporteur

Jean-Jacques KAYEMBE

Coordonnateur National

Président du Comité Exécutif

Christian MWANDO NSIMBA KABULO

Ministre d'Etat, Ministre du Plan

